



Ouagadougou, le 06 OCT 2022

COMMUNIQUE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

A la suite de la publication par un journal de la place, reprise par les réseaux sociaux, des sanctions prises par la Commission Bancaire de l'UEMOA à l'encontre de certaines banques ayant fait l'objet de vérifications des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme (LBC/FT), il m'est revenu que des personnes auraient le dessein de s'en prendre à des banques ayant été sanctionnées qu'elles accuseraient de financement de terrorisme.

Par la présente, je voudrais porter à la connaissance de tous que les vérifications ayant conduit aux sanctions dont cette publication se fait l'écho, n'ont révélé aucune opération de financement de terrorisme ou de blanchiment de capitaux. Du reste, tel n'était pas l'objet de ces vérifications à caractère thématique.

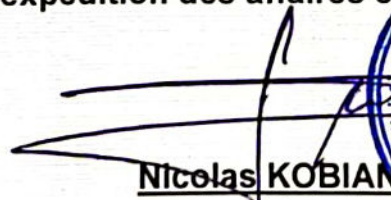
Ces vérifications ont simplement établi des insuffisances dans la gestion du dispositif interne exigé des assujettis en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement de terrorisme dans l'espace UMOA, au regard des règles communautaires en vigueur et de leur transposition à l'échelon national. La prise des sanctions, ainsi que leur publication, visent à renforcer la mise en œuvre des mesures préventives conformément aux textes régissant la Commission Bancaire.

Compte tenu du contexte actuel de notre pays, je voudrais rassurer la population, les clients et les partenaires de ces banques, que le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective veille, en étroite articulation avec les organes et institutions communautaires, à la mise en œuvre de l'intégralité du dispositif de prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme par toutes les institutions financières installées dans notre pays.

J'invite donc la population à se départir de tout acte susceptible de causer des dommages indus à notre système bancaire et à l'économie nationale.

Fait, à Ouagadougou, le 06 octobre 2022

Le Secrétaire Général chargé de
L'expédition des affaires courantes


Nicolas KOBIANE

